

8,6 Md€ de dépenses de santé ont été comptabilisées au titre des ressortissants de la Sécurité sociale des indépendants en 2018.

Ces dépenses représentent près de 5 % des dépenses de l'ensemble des régimes d'Assurance maladie.

### CHIFFRES ESSENTIELS

**8,6 Md€ de dépenses en 2018**

**+3,4 % sur un an**

**4,2 Md€ de soins de ville (+5,2 %)**

**3,8 Md€ de dépenses en établissements de santé (+1,9 %)**

**0,7 Md€ de dépenses dans le secteur médico-social (+1,1 %)**

Les dépenses remboursées au titre de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants représentent près de 5 % des dépenses de l'ensemble des régimes de Sécurité sociale qui se sont élevées à 195,4 Md€ en 2018, en progression de 2,5 % par rapport à 2017 (Source : Commission des comptes de la Sécurité Sociale, septembre 2019).

#### ■ LA CROISSANCE DES DÉPENSES AUGMENTE EN 2018

Les dépenses de remboursements de soins s'établissent à près de 8,7 milliards d'euros en 2018 dans le champ de l'objectif national des dépenses d'Assurance maladie (Ondam), soit une progression en date de soins de 3,4 % (après 1,4 % en 2017).

#### ■ LES DÉPENSES DE SOINS DE VILLE EN FORTE PROGRESSION EN 2018

Les dépenses de soins de ville (hors contrats et forfaits) s'élèvent à 4,2 Md€ en 2018 et représentent 48 % de la dépense totale. La progression de ces dépenses (+5,2 %) est portée par l'évolution de la dynamique des honoraires médicaux et dentaires (+6 %) ainsi que par les dépenses de prescriptions (+4,6 %).

Les dépenses d'honoraires médicaux et dentaires représentent près du tiers des dépenses de soins de ville et contribuent à 35 % de la croissance de la dépense de soins de ville (soit 0,9 point, cf. graphique 1). La dynamique dans ce secteur s'explique par la revalorisation des consultations médicales depuis mai 2017 (passage de 23 € à 25 € de la consultation des généralistes, des consultations pour avis, création des consultations complexes, etc.). Les dépenses des spécialistes progressent de 7,2 %, principalement portées par les actes techniques, suite aux revalorisations de l'acte ponctuel de consultant en octobre 2017 puis en juin 2018 (de 46 € à 50 €).

Les dépenses de prescriptions (2,4 M€) représentent 58 % des dépenses de soins de ville, et contribuent à 51 % de la croissance de ces dépenses (soit 1,3 point, cf. graphique 1). Elles sont portées par les dépenses de médicaments (+3,6 %) qui expliquent 43 % de la croissance des dépenses de prescriptions, et par les dépenses d'auxiliaires médicaux (+6,8 %), qui contribuent à 35 % de la dynamique des dépenses de prescriptions. La croissance des dépenses de médicaments (3,6 %), portée par l'accélération des dépenses en officine de 6,1 %, s'explique par le transfert du mode de délivrance de la rétrocession vers l'officine pour certains anticancéreux depuis août 2017 et de traitements contre l'hépatite C depuis mars 2018 (délivrés à la fois en officine et en rétrocession qui demeure majoritaire).

Les dépenses des auxiliaires médicaux (+6,8 %) sont tirées par l'accélération des dépenses de soins infirmiers (+7,3 %) mais également par la progression des dépenses de kinésithérapie de 5,1 % en lien avec la revalorisation de certains actes en juillet 2018 (bilans, meilleure prise en charge à domicile).

Les indemnités journalières progressent en 2018 (+6,9 %). Cette accélération s'explique notamment par l'extension du bénéfice des indemnités journalières aux poly-actifs (2017) et la réduction du délai de carence de 7 à 3 jours pour les arrêts longs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Tableau 1 : dépenses de santé en 2018

Dépenses remboursées en millions d'euros	2017	2018	Taux de croissance 2018/2017
Soins de ville (hors contrats et forfaits)	3 963,7	4 171,3	5,2 %
Honoraires médicaux et dentaires	1 210,4	1 283,6	6,0 %
dont généralistes	286,2	302,2	5,6 %
dont spécialistes	686,5	735,9	7,2 %
dont dentistes	227,2	234,0	3,0 %
Prescriptions	2 316,5	2 423,0	4,6 %
dont médicaments	1 253,4	1 298,8	3,6 %
officine	1 069,3	1 134,1	6,1 %
rétrocession	184,1	164,7	-10,5 %
dont auxiliaires médicaux	545,7	582,7	6,8 %
Biologie	192,6	196,1	1,8 %
Autres prestations (transports et cures)	213,2	225,9	5,9 %
Indemnités journalières maladie	223,5	238,8	6,9 %
Établissements de santé et médico-sociaux	4 394,3	4 473,3	1,8 %
Établissements sanitaires publics	2 953,8	2 974,0	0,7 %
Établissements sanitaires privés	750,5	801,7	6,8 %
dont médecine, chirurgie, obstétrique (MCO)	620,1	670,4	8,1 %
dont soins de suite et de réadaptation	96,8	102,8	6,2 %
dont psychiatrie	21,8	23,1	6,0 %
Établissements médico-sociaux (champ OGD)	689,9	697,6	1,1 %
dont personnes âgées	411,0	449,0	9,3 %
dont personnes handicapées	253,4	222,0	-12,4 %
Soins à l'étranger hors versement CLEISS	5,3	5,4	0,8 %
Total des dépenses	8 363,3	8 649,9	3,4 %

Champ : montants remboursés et versés en 2018 (hors contrats et forfaits de soins de ville, hors dotations aux établissements sanitaires privés, hors FIR) en date de remboursement.

Source : CNDSSSTI 2019

## ■ LES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ AUGMENTENT

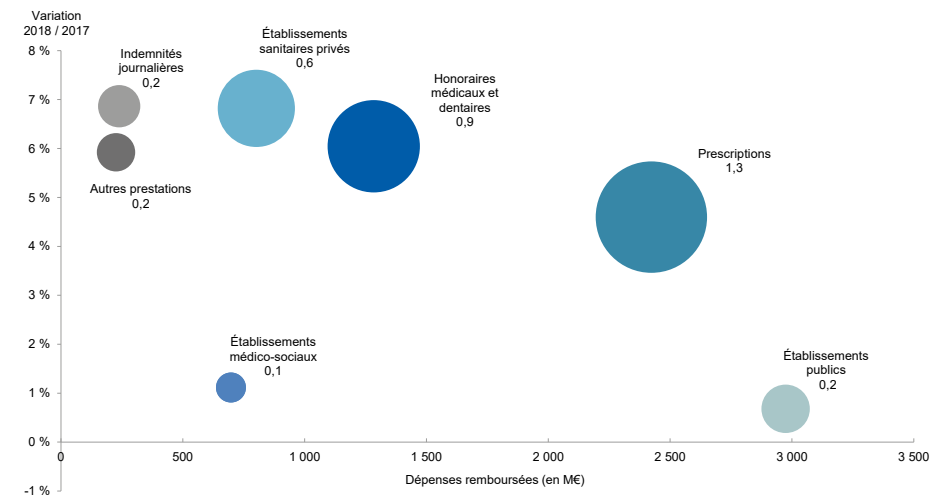
Les dépenses des établissements de santé s'élèvent à 3,8 Md€ en 2018, en progression de 1,8 % par rapport à 2017. Ces dépenses représentent 44 % des dépenses totales, et contribuent à 25 % de la croissance totale des dépenses.

Les dépenses des établissements privés (0,8 Md€) contribuent pour 18 % à la croissance totale des dépenses de santé (soit 0,6 point, cf. graphique 1). Elles progressent de 6,8 %, tirées par la hausse du poste MCO de 8,1 % et en lien avec un effet base (dépenses 2017 basses). La forte évolution des dépenses de soins de suite et de réadaptation (+6,2 %) résulte des à-coups de liquidation suite à la mise en œuvre de la réforme de la tarification (minoration des séjours tarifés à partir de juillet 2017). La croissance des dépenses de psychiatrie de 6,0 %, proche de celle enregistrée en 2017 (+6,6 %).

## ■ LES DÉPENSES DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX AUGMENTENT LÉGÈREMENT

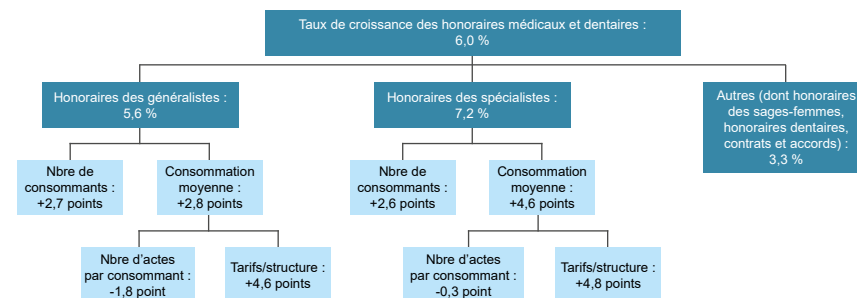
Les versements effectués aux établissements médico-sociaux augmentent légèrement de 1,1 % en 2018. La contribution du régime aux dépenses des établissements pour personnes âgées, progresse de 9,3 % après avoir augmenté de 2,1 % en 2017. Elle diminue concernant les dépenses relatives aux personnes handicapées de 12,4 %, en lien avec la diminution de la quote-part du régime en 2018.

Graphique 1 : les prestations par grand poste de dépenses et leur contribution à la croissance des dépenses dans le champ de l'Ondam en 2018



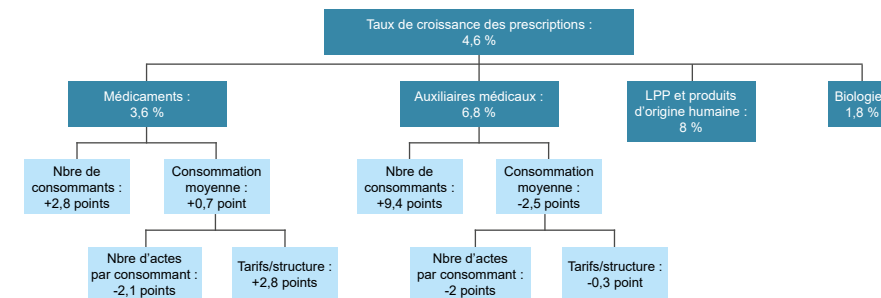
Note de lecture : la taille des bulles indique la contribution de chaque poste à la croissance des dépenses totales remboursées. En 2018, les dépenses de prescriptions se sont élevées à 2 423 M€, en progression de 4,6 %, et ont contribué à hauteur de 1,3 point à la croissance des dépenses totales.  
Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 2 : décomposition du taux de croissance des honoraires médicaux et dentaires entre 2017 et 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 3 : décomposition du taux de croissance des dépenses de prescriptions entre 2017 et 2018



Source : CNDSSSTI, 2019.